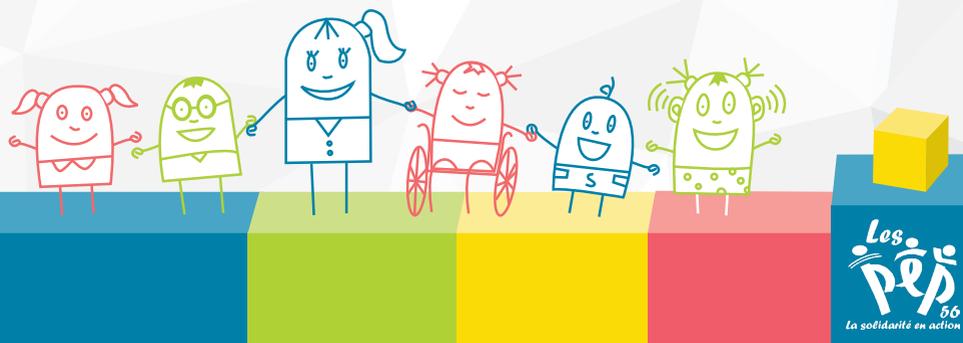


Multi-accueil partagé d'Auray

Les Pépites « Océane »



Les Pépites « Océane »

42 rue du Danemark
Zone Porte Océane
56400 BREC'H
02 22 48 15 33
ma.auray.dir@lespep56.com

Cet établissement est géré par les PEP 56, association oeuvrant pour l'Enfance dans le Morbihan.

Retrouvez les PEP 56 sur www.lespep56.com sur les réseaux sociaux :
f in Les PEP56

Réservez une place au multi-accueil pour vous ou vos salariés

à partir de 52 €* par mois

(* à partir de la location d'une place, sur une journée par semaine, pour une année)

Après IS et Crédit d'impôts

**Nous vous invitons
à contacter :**
**La directrice du multi-accueil
Les Pépites « Océane »**
02 22 48 15 33
ma.auray.dir@lespep56.com

Nos partenaires institutionnels :



Nos entreprises partenaires :



Le concept

De quoi s'agit-il ? Une structure de 35 places destinées à l'accueil de jeunes enfants de 0 à 4 ans. Les enfants en situation de handicap, ou atteints de maladie chronique, y sont les bienvenus jusqu'à 6 ans.

Où ? Zone Porte Océane à Auray à proximité de la voie express (face à la Caisse d'Allocations Familiales).

Qui gère le multi-accueil ? L'association départementale des PEP 56, gestionnaire dans le Morbihan de 30 services accueillant des enfants et des jeunes, dont 8 structures Petite Enfance. Les valeurs de l'association : solidarité, laïcité, démarche participative, développement durable.

Pourquoi ?

👉 Pour compléter l'offre d'accueil de jeunes enfants de 0 à 4 ans sur le territoire en terme de nombre de places et d'amplitude d'ouverture.

👉 Pour répondre à un besoin réel : l'accueil de jeunes enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap.

Comment ?

👉 Une partie des places est louée par la communauté de communes AQTA (Auray Quiberon Terre Atlantique) pour ses habitants.

👉 **Les entreprises peuvent également louer une ou plusieurs places en fonction des besoins de l'employeur, des salariés et des familles.**

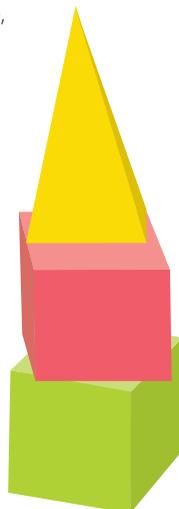
La structure

Des horaires atypiques : du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30 et le samedi de 8h à 19h30.

- ▶ Des locaux de 900 m² adaptés à l'accueil du jeune enfant sur un terrain aménagé de 2400 m².
- ▶ Une équipe pluridisciplinaire de professionnels qualifiés : puéricultrice, infirmière, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, animatrices, agents de service, psychomotricienne, cuisinière et médecin.
- ▶ Un projet éducatif et pédagogique privilégiant l'accueil personnalisé des familles et l'accueil individualisé des enfants.
- ▶ Des formules d'accueil à la carte : accueil occasionnel, accueil d'urgence, accueil régulier. La famille choisit la formule, la durée du contrat, les jours et les créneaux horaires pour lesquels elle a un besoin d'accueil.
- ▶ Un tarif pour les familles établi en fonction de leurs ressources et du nombre d'enfants à charge, conformément aux préconisations de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales).

Nos petits «+»

- Des repas cuisinés sur place.
- Un personnel diplômé pour offrir un accueil de qualité.



Vous êtes une entreprise...

... et vous souhaitez :

- 👉 Favoriser la conciliation des temps familiaux et professionnels de vos salariés.
- 👉 Fidéliser votre personnel.
- 👉 Réduire l'absentéisme au travail, les retards, l'annulation de réunions.
- 👉 Vous donner un atout supplémentaire dans vos recrutements.
- 👉 Développer une image d'entreprise socialement responsable : moins de stress, bien être au travail, égalité homme/femme,...

Vous désirez bénéficier de places en crèche pour vous ou vos salariés ?

- 👉 Vous pouvez louer des places :
 - du lundi au vendredi
 - du lundi au samedi
- 👉 Une place peut permettre d'accueillir plusieurs enfants (par exemple 2 enfants à mi-temps).
- 👉 Une place prise du lundi au vendredi coûte 12 500 € par an.

Un crédit d'impôt famille d'un montant de 50 % est accordé à toutes les entreprises. Une exonération fiscale de 25 % (au titre de l'impôt sur les sociétés) peut également être envisagée.

Nous vous conseillons de prendre contact avec votre comptable pour connaître vos avantages fiscaux.

Par exemple : l'entreprise A louant à l'année une place pour 5 jours/semaine obtient 50 % de crédit d'impôt famille sur le coût de la place.

L'entreprise A est soumise à l'impôt sur les sociétés et profite donc d'une exonération supplémentaire de 25 %.

La place revient donc à 3.125 €/an soit 260 €/mois à l'entreprise A.

- 👉 Le contrat est sollicité pour une période de 1, 2 ou 3 ans.
- 👉 L'association des PEP 56 s'engage à afficher, dans tous les supports promotionnels du multi-accueil, la liste de tous ses partenaires financiers.

